CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le deuxième (2°) jour du mois d'août 2010, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin et Marc-André Jean sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Messieurs Steeve Lizotte et Gilles Harvey étant absents.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 15.

Rés # 10-08-01 Adoption de l'ordre du jour Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, en reportant toutefois le point "3", relativement à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 à la prochaine séance du conseil.

Rés # 10-08-02 Adoption du règlement d'emprunt 127 Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 127, décrétant une dépense de 375 000 \$ et un emprunt de 375 000 \$, pour l'achat d'un camion autopompe et procéder au réaménagement de la caserne.

Il y a dispense de lecture du présent règlement puisqu'une copie du projet de règlement a déjà été remise à tous les membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 10-08-03 Adoption nouveau schéma de couverture de risques en incendie Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le nouveau *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* préparé par la MRC de Charlevoix-Est, pour des fins d'application sur tout le territoire.

CONSIDÉRANT

l'article 10, du règlement numéro 35, régissant l'utilisation de l'eau en provenance d'un réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT

que nous avons procédé à des travaux de remplacement d'un appareil à notre usine d'eau potable;

Rés # 10-08-04

Entériner interdiction d'arroser émise le 12 juillet 2010

À CES CAUSES

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision d'interdire l'arrosage en cas d'urgence, émise le 12 juillet et levée le 15 juillet 2010.

Rés # 10-08-05 Achat de mâts Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 3 mâts, auprès de la firme *L'Étendard*, sur lesquels seront installé les drapeaux de la Province de Québec, du Canada et de la Municipalité de Saint-Siméon, en face de l'Hôtel de ville. Chaque mât (STA 25N) coûte 1 450 \$ (plus taxes).

Rés # 10-08-06 Confection brochure

promotionnelle

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la confection d'une brochure promotionnelle sur notre municipalité, auprès la firme *Imprimerie de Charlevoix Inc.*. Celle-ci, imprimée en 5 000 exemplaires, sera réalisée pour la somme de 1 922 \$ (plus taxes).

Rés # 10-08-07 Aménagement secteur rues Saint-Laurent et du Festival Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Simard, architecte, pour réaliser des esquisses du projet d'aménagement du secteur situé entre la Route 138 (rue Saint-Laurent) et la rue du Festival. Monsieur Simard réalisera le tout, incluant les dessins et une maquette, pour la somme de 5 500 \$ (plus taxes).

Rés # 10-08-08 Embauche entrepreneur nuisances au 165 rue Saint-Ernest Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Construction Morneau Tremblay* pour effectuer les travaux relatifs au jugement de L'Honorable Danielle Blondin, Juge à la Cour Supérieure, dans le dossier N° 240-17-000021-085, relativement à des nuisances et des infractions à la réglementation d'urbanisme et de zonage de notre municipalité, au 165 de la rue Saint-Ernest. Étant donné qu'il est impossible de déterminer exactement la nature et la durée des travaux, puisqu'il se peut que le propriétaire en effectue certains lui-même, ceux-ci seront facturés selon les taux horaire de main d'oeuvre et de machinerie fixés par le décret de la Commission de la Construction du Québec (CCQ).

Rés # 10-08-09 Appel d'offres plans et devis caserne Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'appel d'offres pour obtenir les services d'un architecte pour réaliser les plans et devis de la nouvelle caserne du service d'incendie. L'ouverture des soumissions aura lieu jeudi le 12 août 2010 à 10 h 00, au bureau municipal, sis au 502 de la rue Saint-Laurent.

Rés # 10-08-10 Location machinerie pour nettoyer plage Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location de la machinerie nécessaire pour effectuer le nettoyage de la plage municipale.

Rés # 10-08-11
Demande au
MSP pour
reconnaître
Saint-Simeon
comme zone
sinistrée lors
des fortes
pluies du
7 juillet 2010

CONSIDÉRANT que l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile prévoit que la mise en oeuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2010, en après-midi, il est tombé, sur la région de la Municipalité de Saint-Siméon, une énorme quantité d'eau;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que ces fortes pluies ont causé des dommages importants dans la rue du Quai, la côte de la Jetée et la rue du Festival (cette dernière étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon devra engager des dépenses additionnelles à ses dépenses courantes pour diverses mesures préventives temporaires, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de ses citoyens, pouvant dépasser vingt-cinq milles dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT que l'aide financière décrétée par le Ministère de la Sécurité publique, lors d'un sinistre, représente environ 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que notre municipalité doit aussi défrayer, en totalité, le coût de remise en état des infrastructures non admissibles audit programme, et ce, à même notre budget courant;

À CES CAUSES sur proposition de monsieur Marc-André jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Monsieur Robert Dutil, Ministre de la Sécurité publique du Québec, de décréter que la Municipalité de Saint-Siméon soit reconnue comme "zone sinistrée", en rapport avec les fortes pluies tombées le 7 juillet 2010.

pour pouvoir ainsi bénéficier du *Programme général d'aide* financière lors de sinistres.

C.C.

Monsieur Laurent Lessard, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire

Monsieur Sam Hamad, Ministre des Transports

Madame Pauline Marois, Députée de Charlevoix

Monsieur Pierre Girard, Directeur général, MRC de Charlevoix-Est

Monsieur Rémy Guay, Ministère des Transports du Québec.

Rés # 10-08-12 Achat matériel incendie pour camion Autopompe Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la plus basse soumission reçue, soit celle de la firme AÉRO-FEU, au coût de 7 266,72 \$ (plus taxes), relativement à l'achat de matériel incendie complémentaire pour notre nouveau camion autopompe.

Rés # 10-08-13 Embauche "PLANIA" pour plans d'aménagement du Pôle de découverte Port-au-Persil Après analyse des soumissions reçues, relativement à la préparation des documents nécessaires aux fins de procéder à l'aménagement du Pôle de découverte de Port-au-Persil, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme "PLANIA", selon la plus basse soumission reçue, portant le numéro de référence # 10-0106-305, celle-ci s'élevant à une somme de 21 500 \$ (plus taxes).

c.c. M. Pierre Schembri, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Rés # 10-08-14 Demande MTQ enlever les "new jersey" rue du Festival CONSIDÉRANT

que le ministère des Transports du Québec doit remettre en état la rue du Festival, suite aux fortes pluies qui sont tombées dans ce secteur, en l'après-midi du 7 juillet 2010;

À CES CAUSES

sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec de profiter de cette situation pour enlever les "New jersey" séparant les chaussées respectivement empruntées par la circulation locale et par les usagers de la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon, pour les remplacer par une infrastructure beaucoup plus esthétique et pouvant assurer une sécurité relative à tous et chacun.

Rés # 10-07-15 Publicité dans le Feuillet paroissial

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre annonce publicitaire dans *Le Feuillet paroissial*, auprès de "L'Imprimerie Limoilou Inc.", au coût de 115,13 \$ (taxes incluses).

Rés # 10-07-16 Comité bassins versants de l'Est Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater messieurs Antonin Tremblay et Marc-André Jean pour siéger au sein du futur *Comité des bassins versants de l'Est*, dont la première rencontre devrait se tenir en octobre 2010.

Rés # 10-07-17 Comptes Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

Comptes (C1008188 à C1008263 et 10100007) Salaires & rémunérations des élus 111 840,65 \$

54 623,22 \$

TOTAL

166 463,87 \$

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 35 et prend fin à 19 h 40.

Rés #10-07-18 Fermeture de la séance Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 42.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Sylvain Tremblay Maire Gérald Bouchard Directeur général adjoint /greffier